

Propositions soumises à l'assemblée générale du 28 et 30 janvier 2020

Point 8. Rapport d'enquête sur la qualité de l'air de la Direction de la santé publique (DSP)

Le Bureau syndical recommande à l'assemblée générale

de mandater le comité exécutif pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'enquête de la Direction de la santé publique (DSP) du 9 janvier 2020.

Point 10. Télé-enseignement

Considérant :

- l'annexe VII-3 de la convention collective qui exige que soient consultés la Commission des études et les départements concernés « *pour mettre en œuvre l'expérimentation de nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement qui utilisent les technologies de l'information et des communications, notamment le télé-enseignement, pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures d'ordre collégial* » ;
- l'intention du Collège d'offrir des cours en télé-enseignement à l'automne 2020 ;
- les positions sur l'enseignement à distance du SPPCM prises lors de l'assemblée générale tenue le 9 avril 2019 (document joint).

Le Bureau syndical recommande à l'assemblée générale

de mandater le comité exécutif et le comité du pré-CRT de participer aux négociations sur l'implantation du télé-enseignement au Collège selon les modalités suivantes :

- qu'on ne puisse forcer la participation au télé-enseignement, tant pour les enseignantes et les enseignants que pour les disciplines, les départements et les étudiants-es ;
- le respect de la convention collective ;
- le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ;
- le respect des règles départementales, notamment en matière d'évaluation et de répartition de la charge.

Qu'à titre exceptionnel, que cette proposition constitue la position du SPPCM jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Que le comité exécutif fasse régulièrement rapport de l'avancement de la négociation au Bureau syndical, au comité des affaires pédagogiques et à l'assemblée générale.